

Déclaration de l'Union syndicale Solidaires

Le gouvernement annonce que la quasi-totalité des mesures concernant la pandémie de COVID-19 sont levées le lundi 14 mars. Cela soulève des questions sur la protection des travailleuses et des travailleurs et plus largement de la population, en particulier celles et ceux qui souffrent de facteurs de comorbidités ou de fortes immuno-dépresseurs. Le COVID tue toujours quotidiennement et le système de santé est toujours à saturation côté conditions de travail et usure des personnels. L'Union syndicale Solidaires et les fédérations qui la composent rappellent à l'Etat employeur son rôle en matière de protection sanitaire.

La situation actuelle de l'enseignement mise en difficulté par les retards dus à la pandémie, l'orientation des élèves avec Parcoursup et le contrôle continu, les spécialités, le grand oral au baccalauréat accentuent la détresse et les inégalités parmi les élèves. En considérant les textes soumis au Conseil Supérieur de l'Education de ce jour, nous ne pouvons que constater l'échec et le simulacre d'égalité des chances que Monsieur le ministre de l'Education a mis en place avec le contrôle continu au baccalauréat. Le diplôme du baccalauréat est régi dorénavant par un processus d'évaluation locale et totalement inégalitaire dans l'ensemble des établissements nationaux.

Les fédérations de l'Éducation de l'Union syndicale Solidaires réclament l'abandon du processus de sélection de Parcoursup, du contrôle continu, des spécialités et du grand oral au baccalauréat et l'obtention de moyens pour l'orientation des élèves.

Les fédérations de l'Éducation de l'Union syndicale Solidaires rappellent leurs revendications concernant la situation des étudiants :

- Un plan d'urgence contre la précarité étudiante ainsi qu'une garantie de protection sociale supérieure au seuil de pauvreté.
- La régularisation des étudiant.e.s étranger.ère.s qui étudient en France
- L'ouverture immédiate du RSA pour les jeunes de moins de 25 ans en insertion afin d'éviter qu'un trop grand nombre ne tombent dans l'extrême précarité.
- L'embauche de personnels éducatifs, leur titularisation, la construction d'infrastructures permettant de rattraper le retard accumulé mais aussi de faire face au décrochage.

L'Union syndicale Solidaires et les fédérations de l'Education qui la composent appellent à la grève et à la manifestation le 17 mars, mobilisés autour des légitimes revendications salariales. Alors que le point d'indice est gelé depuis plus de 10 ans, que les pertes dues à l'inflation se cumulent et

s'amplifient et que les bas revenus sont particulièrement pénalisés, nous exigeons le dégel du point d'indice, l'attribution d'un nombre de points d'indice uniforme pour toutes, l'ouverture immédiate de négociations sur les grilles de rémunérations. Il y a urgence pour une réelle augmentation des salaires et des pensions.

Le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis à l'école parmi les jeunes de leur âge, a augmenté ces dernières années, mais souffre d'un manque de moyens pour répondre aux ambitions annoncées. Quelque 400 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans l'école ordinaire, un nombre en hausse de 25 % depuis 2017, avec 135 000 AESH (Accompagnant-es d'Elèves en Situation de Handicap), selon les chiffres du secrétariat d'Etat au Handicap. Il s'agit d'emplois parmi les plus précaires, sans vrai statut, ni formation adéquate. Il s'agit d'un métier non attractif et sans reconnaissance : pas de statut de la fonction publique, payé au Smic horaire, exercé à temps partiel (24 h max par semaine) sur plusieurs établissements scolaires. De plus, la politique de « mutualisation » fait qu'ils et elles s'occupent de plusieurs enfants, avec des handicaps différents. Cette politique inclusive est préconisée par la loi de 2005 et la convention

de l'ONU des droits des personnes handicapées de 2006. La France est en retard par rapport à beaucoup d'autres pays européens. Les agents AESH de la Fonction publique, employé.es sous contrat, sont précarisé.es et malmené.es dans l'exercice quotidien de leurs missions. Ils et elles souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL. Le ministère doit tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH, créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH, mettre fin au service morcelé et au temps partiel contraint et recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un bon accompagnement comme le demandent aussi les associations de parents. Dans ce contexte, toutes les fédérations de l'Education de l'Union syndicale Solidaires appellent à faire entendre leurs revendications lors d'une journée de grève et de manifestations le mardi 5 avril 2022.

Les fédérations de l'Éducation de l'Union syndicale apportent leur soutien aux mouvements en cours et à venir portant notamment sur l'emploi, les conditions de travail et les missions publiques.